

10^{ème} FESTIVAL DE SPÉLÉOLOGIE EN ÎLE de FRANCE

Espace Congrès Les Esselières - 3, boulevard Chastenet de Géry - 94800 VILLEJUIF

23 novembre 1996

RÈGLEMENT DES CONCOURS

CONCOURS PHOTO

Art.1 - Le concours accueillera toutes les photos couleurs sur papier ayant pour thème la spéléologie au travers des deux sujets suivants:

- 1 - Canyons,
- 2 - Grands volumes.

Art.2 - Les photos devront être présentées sur un support carton, horizontal ou vertical au format 30cm x 40cm ou 30cm x 45cm, avec ou sans verre et sans marque distinctive. Le format de la photo est libre à l'intérieur du support. Chaque support devra être équipé sur sa face arrière d'un crochet de fixation solide.

Art.3 - Le jury refusera les clichés qui ne respecteront pas les thèmes définis dans l'article 1 et les formats définies par l'article 2.

Art.4 - Les candidats devront indiquer derrière chaque support leur nom, leur adresse, la légende s'il y en a une et le prix pour lequel est destinée la photo : «Canyons» ou «Grands volumes».

Art.5 - Afin de permettre la projection des photos récompensées les candidats fourniront pour chaque photo présentée une diapositive duplicata de qualité au format 5cm x 5cm sur laquelle ils auront au préalable collée deux étiquettes. Sur l'une ils inscriront leurs nom, l'autre sera laissée disponible pour le jury.

Art.6 - Les photos en concours seront exposées dans le cadre du Festival de Spéléologie en Île de France à VILLEJUIF le samedi 23 novembre 1996, de 14 h à 18 h 30.

Art.7 - Le jury sera composé de personnalités du monde de la spéléologie présents au Festival. Par conséquent, les membres du jury ne pourront pas participer au concours.

Art.8 - Le jury délibérera le samedi 23 novembre 1996 ; en aucun cas sa décision ne pourra être mise en cause.

Art.9 - Le concours "PHOTO" donnera lieu à l'attribution de deux (2) prix:

- 1 - Premier prix "Canyons",
- 3 - Premier prix "Grands volumes",

Chaque prix sera décerné pour une valeur de 1250 F.

Art.10 - Les prix ne pourront pas être décerné à un même lauréat.

Art.11 - Les prix seront décernés aux lauréats lors du 10^{ème} Festival de Spéléologie en Île de France le samedi 23 novembre 1996.

Art.12 - Afin d'être correctement appréhendées par le jury, les photos devront être présentées le 22 novembre 1996, dans la soirée, ou le samedi 23 novembre 1996, avant 15 heures, sur les lieux d'exposition : 3, Bd Chastenet de Géry - 94800 Villejuif.

Art.13 - Les auteurs de photos primés autorisent le C.D.S.94 à conserver leurs photos et diapositives afin qu'il puisse les utiliser à toutes fins qu'il jugera utiles, dans le strict respect des droits d'auteurs. En ce qui concerne les autres photos, les auteurs devront les récupérer, le soir même après le Festival, sur les lieux de l'exposition.

Art.14 - Les organisateurs du Festival prendront le plus grand soin de vos photos mais ils ne pourraient être reconnus pour responsables en cas de perte, vol ou détérioration des photos exposées.

Art.15 - La participation au concours est entièrement gratuite.

Art.16 - Les participants ne pourront présenter qu'un maximum de trois (3) photos par thème.

Art.17 - Par leur participation, les concourants acceptent et souscrivent au présent règlement.

CONCOURS VIDEO

Article 1 : Le Forum vidéo est une manifestation destinée à diffuser des courts métrages n'ayant pas été réalisés dans un cadre commercial et liés à la spéléologie. Il est géré par la commission vidéo du COSIF et accueilli par le Festival de Spéléologie en Île de France, le samedi 23 novembre 1996 de 14h à 18h 30 à Villejuif.

Article 2 : Parmi les vidéastes qui présentent un film, ceux qui désirent participer au concours doivent le faire explicitement savoir en faisant parvenir aux organisateurs un bulletin d'inscription au nom d'une seule personne ou d'une personne morale le 23 novembre 1996 à 14h dernier délai, accompagné d'un résumé du film et d'un C.V. cinématographique de l'auteur.

Article 3 : Les films présentés devront être en VHS (PAL ou SECAM) ou UMatc, ne pas excéder 15 minutes. Au-delà de 15 minutes, le jury se réserve le droit d'accepter ou de refuser le film.

Article 4 : En concours, il ne sera autorisé qu'un film par auteur. Ne peuvent pas concourir des films ayant déjà été présentés en soirée de gala du Festival de Spéléologie en Île de France ou devant être présentés lors de la soirée de gala du 23 novembre 1996.

Article 5 : Les films ne seront acceptés que dans la mesure du temps imparti pour le concours (3 heures) et dans l'ordre chronologique d'inscription.

Article 6 : Le concours donnera lieu à l'attribution de deux prix d'une valeur de 1500 FF et 1000 FF.

Article 7 : Le jury sera composé de 5 membres parmi lesquels, dans la mesure du possible, une personnalité étrangère, un représentant de la mairie de Villejuif, un représentant de la FFS, deux réalisateurs audiovisuels. Il assistera à toutes les projections de l'après-midi et délibérera après 18h 30. En aucun cas, sa délibération ne pourra être mise en cause. Les résultats seront annoncés le soir même, lors de la soirée de gala du Festival de Spéléologie en Île de France.

Article 8 : La commission vidéo du COSIF est souveraine pour accepter ou refuser un film.

Article 9 : La commission vidéo du COSIF prendra le plus grand soin des films présentés, mais ne pourrait être reconnue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration.

Article 10 : Les auteurs des films primés autorisent la commission vidéo du COSIF à faire des copies de ceux-ci et, éventuellement, à utiliser tout ou partie de l'original, dans le strict respect des droits d'auteurs.

Article 11 : La participation au concours est entièrement gratuite.

Article 12 : Le jury, avec l'accord de la commission vidéo du COSIF, se réserve la possibilité de modifier le présent règlement si les circonstances l'exigeaient.

Article 13 : La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Concours PHOTO :
Stéphane MARECHAL - 36 rue Raymond Berrurier
78320 - LE MESNIL SAINT DENIS
Tél. : 01 34 61 75 99

Concours VIDEO :
Christine THOMAS - 321 rue de Belleville
75019 - PARIS
tél. : 01 42 00 40 71

REGLEMENT DU CONCOURS "CREATION ARTISTIQUE"

COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DU VAL DE MARNE
CDS 94 - 40 bis, rue de rosny - 94 120 FONTENAY / BOIS

Association régie par la loi de 1901 et affilié à la Fédération Française de Spéléologie.

FESTIVAL SPELEO EN ILE DE FRANCE N°10 (23 novembre 1996)

REGLEMENT DE L'EXPOSITION/CONCOURS.

ART.1 - A l'occasion du 10ème Festival de Spéléologie en Ile de France, une exposition/concours accueillera les réalisations originales ayant pour thèmes :

- A - les chauves-souris
- B - les concrétions.

Une oeuvre peut faire apparaître, par nature même, les deux thèmes mais elle devra être définie, par son auteur, dans un seul thème pour participer au concours.

ART.2 - Qu'ils soient artistiques ou non, tous les domaines de création vous sont ouverts pour réaliser votre oeuvre (voir liste jointe).

ART.3 - L'exposition/concours est ouverte à tous, tous âges confondus. Le jury entend par "auteur" un individuel ou une équipe.

ART.4 - Le nombre de réalisations présentées par auteur n'est pas limité.

ART.5 - Aucune dimension particulière n'est exigée. Toutefois, tout auteur désirant présenter une réalisation dont les dimensions excèderaient la surface d'un rectangle de 1m x 2m ou le volume d'un cube de 1m de côté, devra préalablement prendre contact avec les organisateurs.

ART.6 - Afin d'être correctement appréhendées par le jury et le public, les réalisations devront être présentées le vendredi 22 novembre 1996 dans la soirée ou le samedi 23 novembre 1996 avant 14 heures, sur le lieu d'exposition du Festival : Espace Congrès "LES ESSELIÈRES"
3, BD Chastenet de Géry 94800 VILLEJUIF.

ART.7 - Les réalisations seront exposées au public de 14 heures à 19 heures 30.

Les réalisations faisant l'objet du concours devront être exposées au public pendant toute cette durée. La suppression de tout ou partie d'une réalisation, pendant cette durée, entraînera immédiatement l'annulation de participation au concours.

ART.8 - L'exposition/concours donnera lieu, à son issue, à l'attribution d'un prix du jury d'une valeur de MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS (1250F) pour chaque thème.

ART.9 - Les concourants participent par nature même aux deux prix, mais les deux prix ne peuvent être décernés à un même lauréat. Pour palier à cette éventualité, un lauréat ayant gagné les deux prix du jury ne sera honoré que d'un seul prix après tirage au sort. Le second de la liste d'où le premier aura été exclu après tirage au sort, recevra le premier prix du jury du thème correspondant.

ART.10 - Le jury du concours délibèrera le samedi 23 novembre 1996. En aucun cas sa décision ne pourra être mise en cause.

ART.11 - Les prix seront décernés aux lauréats à l'issue des résultats donnés pendant la soirée de gala du Festival, le 23 novembre 1996 à VILLEJUIF.

ART.12 - le jury sera composé de personnalités du monde de la spéléologie présentes au Festival.
Par conséquent, les membres du jury ne pourront pas participer au concours (ils pourront néanmoins participer à l'exposition en indiquant sur leur réalisation l'explicite mention "hors concours").

ART.13 - Les organisateurs du Festival se réservent le droit de photographier et de décrire succinctement les réalisations exposées en vue de publications ultérieures, dans le strict respect des droits d'auteurs.

ART.14 - Toutes les réalisations devront être retirées par les concourants à l'issue des résultats du concours, le soir même du festival.

ART.15 - Les organisateurs du Festival prendront le plus grand soin des réalisations. Mais il ne pourraient être reconnus pour responsables en cas de perte, vol ou détérioration des réalisations exposées.

ART.16 - La participation à l'exposition/concours est entièrement gratuite.

ART.17 - Par leur participation, les exposants/concourants acceptent et souscrivent au présent règlement.

1996

FESTIVAL 10

CONCOURS / EXPOSITION "CREATION ARTISTIQUE"

AMIS SPELEOS EXERCEZ VOS TALENTS DANS LES DOMAINES SUIVANT

peinture - dessin - papier collé - carte à gratter - calligraphie - lino et lithogravure - teinture sur tissus - affiches - métal repoussé - vitrail - marqueterie - tissage - fils tendus - mosaïque - travail du cuir - pyrogravure - tricot - crochet - papier froissé - émail - tapisserie - bijoux - sculpture sur bois, métal, pierre - mobile - moulage - inclusion - pâte et plastique à modeler - vannerie - macramé - poterie - travail du verre - perles de verre - poème - contrepètrie - slogan - chanson - mots croisés - etc...

BULLETIN D'INSCRIPTION

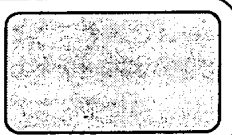
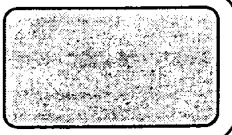
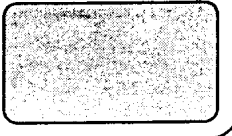
A RENVoyer DUMENT REMPLI, AVANT LE FESTIVAL, AU RESPONSABLE DU CONCOURS :
-PATRICK PLUCHON, 6, BD.JEAN JAURES, 91290 ARPAJON-

NOM : PRENOM :

ADRESSE :
.....

CLUB : (DEP. :))

OEUVRE(S) PRESENTEE(S)

| N° | THEME | TITRE DE L'OEUVRE | RESERVE CONCOURS |
|----|---|-------------------|---|
| 1 | CHAUVES-SOURIS <input type="checkbox"/> | |  |
| | CONCRETIONS <input type="checkbox"/> | | |
| 2 | CHAUVES-SOURIS <input type="checkbox"/> | |  |
| | CONCRETIONS <input type="checkbox"/> | | |
| 3 | CHAUVES-SOURIS <input type="checkbox"/> | |  |
| | CONCRETIONS <input type="checkbox"/> | | |

PAR LE PRESENT BULLETIN, JE DECLARE ADHERER A L'EXPOSITION/CONCOURS DU 10ème FESTIVAL DE SPELEOLOGIE EN ILE DE FRANCE ET ACCEPTER LES MODALITES DU REGLEMENT EN VIGUEUR.

DATE :SIGNATURE :

COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DU VAL DE MARNE

CDS 94 - 40 bis, rue de rosny - 94 120 FONTENAY / BOIS

Association régie par la loi de 1901 et affiliée à la Fédération Française de Spéléologie.

10ème FESTIVAL DE SPÉLÉOLOGIE EN ILE de FRANCE

Bulletin d'inscription au concours PHOTO

à envoyer ou à remettre à Stéphane MARECHAL le 23 novembre 1996 à 15h au plus tard.

NOM, Prénom:

Adresse :

Thème :

| N° | LEGENDE DE LA PHOTO | RESERVE CONCOURS |
|----|---------------------|---------------------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |

PAR LE PRESENT BULLETIN, JE DECLARE ADHERER AU CONCOURS PHOTO DU 10ème FESTIVAL DE SPELEOLOGIE
EN ILE DE FRANCE ET ACCEPTER LES MODALITES DU REGLEMENT EN VIGUEUR



10ème FESTIVAL DE SPÉLÉOLOGIE EN ILE de FRANCE

Bulletin d'inscription au concours VIDEO

à envoyer ou à remettre à Christine THOMAS le 23 novembre 1996 à 14h au plus tard.

NOM, Prénom (ou nom de la personne morale) :

Adresse :

CV cinématographique de l'auteur :

Le film Titre: :
 Durée :
 Format :
 Résumé :

PAR LE PRESENT BULLETIN, JE DECLARE ADHERER AU CONCOURS VIDEO DU 10ème FESTIVAL DE SPELEOLOGIE
EN ILE DE FRANCE ET ACCEPTER LES MODALITES DU REGLEMENT EN VIGUEUR